

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 26/04/2018

TRANSACTION VENTE ●●●

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 80 000 € : 7 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 80 001 € et 150 000 € : 8 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 400 000 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 001 € et 800 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 800 001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur : 0 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société AGENCE IMMOBILIERE LES CIGALES , EURL au capital de 20000 € - Siège social : 60 rue Gambetta - RCS Fréjus n° 481 442 283 - Carte professionnelle Delphine CHAUGNE n° CPI 8303 2016 000 006 498 délivrée par CCI de Saint Raphaël

Garant : Compagnie Européenne de Garanties et cautions , 16 Rue Hoche - Tour Kupka B TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex